RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00056
Numéro SIREN : 331 944 504
Nom ou dénomination : A. Vogel France

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 4177

85 356
2022 B 4177 331 944 504 - 85 B 56.

TRIBUNAL JUDICIAIRE
COLMAR

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	103 673	39 337	64 336	5 083
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	46 067		46 067	46 067
Constructions	594 329	478 941	115 389	83 257
Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 405	25 948	10 457	13 970
Autres immobilisations corporelles	195 227	131 452	63 774	83 529
Immobilisations corporelles en cours				18 431
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	77 405		77 405	76 923
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 053 106	675 678	377 428	327 261
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	9 068		9 068	3 155
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 206 241		1 206 241	1 083 034
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	625 348	53 811	571 537	732 503
Autres créances	136 280		136 280	38 896
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	439 403		439 403	331 441
Charges constatées d'avance (3)	5 560		5 560	5 311
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 421 900	53 811	2 368 090	2 194 339
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 475 006	729 489	2 745 517	2 521 600
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Copie certifiée conforme à l'original

Copie certifiée conforme à l'original

B. Bautsch

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	609 796	609 796
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	60 980	60 980
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	875 002	745 188
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 176	229 814
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 546 954	1 645 778
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		25 000
Provisions pour charges	170 524	160 797
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	170 524	185 797
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	712 989	321 660
Dettes fiscales et sociales	260 866	303 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	54 186	64 468
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 028 040	690 025
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 745 517	2 521 600
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 028 040	690 025
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	5 088 202	54 099	5 142 302	5 868 595
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	11 407	106	11 513	15 105
Chiffre d'affaires net	5 099 609	54 205	5 153 814	5 883 699
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			25 000	
Autres produits			126 470	90 606
Total produits d'exploitation (I)			5 305 285	5 974 306
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 176 170	3 701 118
Variations de stock			-123 207	-469 548
Achats de matières premières et autres approvisionnements			29 314	24 443
Variations de stock			-5 913	561
Autres achats et charges externes (a)			1 053 571	1 150 690
Impôts, taxes et versements assimilés			130 175	237 906
Salaires et traitements			651 508	609 195
Charges sociales			275 865	293 264
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			57 724	57 187
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			12 870	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 603	6 318
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			9 727	35 631
Autres charges			568	103
Total charges d'exploitation (II)			5 270 975	5 646 868
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			34 310	327 438
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			4 164	3 986
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			4 164	3 986
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 631	2 048
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 631	2 048
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			2 533	1 938
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			36 843	329 376

Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		1 122
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		1 122
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	20 930	
Sur opérations en capital		544
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 251	595
Total charges exceptionnelles (VIII)	22 181	1 139
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-22 181	-17
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	13 487	99 545
Total des produits (I+III+V+VII)	5 309 449	5 979 414
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 308 273	5 749 600
BENEFICE OU PERTE	1 176	229 814

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Membre de HLB International
Voir rapport de l'expert comptable

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.VOGEL FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 2 745 517 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 176 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 2 ans
* Constructions : 20 à 30 ans
* Agencements des constructions : 5 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 4 à 25 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.98 %
- Taux de croissance des salaires : décroissance moyenne
- Taux de rotation du personnel : turn over moyen
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2017

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 130	76 940	3 397	103 673
Immobilisations incorporelles	30 130	76 940	3 397	103 673
- Terrains	46 067			46 067
- Constructions sur sol propre	296 202			296 202
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	246 860	51 267		298 127
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 405			36 405
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	91 504			91 504
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	93 579	11 754	1 611	103 722
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	18 431		18 431	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	829 048	63 021	20 041	872 028
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	76 923	482		77 405
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	76 923	482		77 405
ACTIF IMMOBILISE	936 102	140 443	23 439	1 053 106

Membre de HLB International
Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 047	4 818	3 397	26 467
Immobilisations incorporelles	25 047	4 818	3 397	26 467
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	296 202			296 202
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	163 603	19 136		182 738
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 435	3 513		25 948
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	33 913	22 876		56 789
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 641	8 633	1 611	74 663
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	583 794	54 158	1 611	636 341
ACTIF IMMOBILISE	608 841	58 975	5 008	662 808

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 767 188 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	625 348	625 348	
Autres	136 280	136 280	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 560	5 560	
Total	767 188	767 188	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.R.R. & AVOIRS A OBTENIR	5 109
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 827
Total	7 936

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 609 796,00 euros décomposé en 40 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/05/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	745 188
Résultat de l'exercice précédent	229 814
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	975 002
Affectations aux réserves	
Distributions	100 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	875 002
Total des affectations	975 002

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	609 796				609 796
Réserve légale	60 980				60 980
Report à Nouveau	745 188	875 002	875 002	745 188	875 002
Résultat de l'exercice	229 814	-229 814	1 176	229 814	1 176
Dividendes		100 000			
Total Capitaux Propres	1 645 778	745 188	876 177	975 002	1 546 954

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	25 000		25 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	160 797	9 727			170 524
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	185 797	9 727	25 000		170 524
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 727	25 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 028 040 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	712 989	712 989		
Dettes fiscales et sociales	260 866	260 866		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	54 186	54 186		
Produits constatés d'avance				
Total	1 028 040	1 028 040		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNIS FACT NON PARVENUES	81 307
DETTES PROV P/C.P.	39 033
AUTRES CHARGES PERSONNEL A PAYER	83 108
CHARGES SUR CONGES A PAYER	18 057
ORGANIS SOCIAUX CHARGES A PAYER	37 024
ETAT CHARGES A PAYER	5 194
RRR ET AVOIRS A ETABLIR	54 186
Total	317 909

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	5 560		
Total	5 560		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	5 088 202	54 099	5 142 302
Produits des activités annexes	11 407	106	11 513
TOTAL	5 099 609	54 205	5 153 814

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 9 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	6	
Ouvriers		
Total	9	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : A.VOGEL AG

Forme : SA
SIREN : 390715480

Au capital de : 5 000 000 Francs suisse

Adresse du siège social :
Grunaustrasse 4
CH 9325 ROGGWILL

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 170 524 euros

SFW CONSULTANTS
Commissaires aux comptes

A.VOGEL FRANCE SARL
au capital de 609.796,07 €
5A rue Lavoisier
68000 COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

68 rue Jean Monnet - BP 22313 - 68069 MULHOUSE CEDEX - Tél 03 89 42 40 16 - Fax 03 89 59 93 22
E-mail info@sfw-consultants.fr
SAS au capital de 7.803 € - RCS MULHOUSE 383839719 - Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes - Cour d'Appel de Colmar
Laurent WILLINGER - Jean-Christophe DENNI - Sandro CIPRIANO Commissaires aux Comptes - Experts-Comptables

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2021

A l'assemblée générale de la société A. VOGEL FRANCE SARL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société à Responsabilité Limitée A. VOGEL France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Nous nous sommes notamment assurés de la réalité et de l'exhaustivité du chiffre d'affaires et de l'évaluation des stocks

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le document sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 13 Juin 2022

Le commissaire aux comptes
Président
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

Jean-Christophe DENNI

A.Vogel France
Société à responsabilité limitée au capital de € 609.796
5A, rue Lavoisier - 68000 COLMAR
RCS COLMAR 331 944 504 – 85 B 56

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
le trente juin à dix sept heures,
l'associée unique de la société

« A.Vogel France »

- La société A.VOGEL AG, Société de droit Suisse, ayant son siège social Grünaustrasse, Postfach 76, CH-9325 ROGGWIL TG (Suisse), représentée par Monsieur Bernhard BÄRTSCHI,

Associée Unique de ladite société, propriétaire des 40.000 parts sociales de € 15,245 chacune formant le capital social.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annxe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis par Messieurs Bernhard BÄRTSCHI et Olivier MAURER, co-gérants non associés.

Ces documents ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes, la société SFW CONSULTANTS.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
2) Affectation des résultats,
3) Mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
4) Quitus à la gérance et au commissaire aux comptes,
5) Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de € 1.176.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à € 13.726.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique,
décide, sur proposition de la gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, soit la somme de € 1.176 augmentée du compte « REPORT A NOUVEAU » pour un montant de € 875.002 existant au bilan, soit la somme totale de € 876.178 de la manière suivante :

- la somme de € 50.000 à la distribution d'un dividende,

- le solde soit € 826.178 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » qui s'établira ainsi à ce montant postiif.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,25 par part. Il sera mis en paiement au siège social dès après la présente décision.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux :

Exercice	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes par part	**Autres revenus distribués**	
2018	--		
2019	--		
2020	€ 2,50		

TROISIEME RESOLUTION

En application de l'article L 233-19 du Code de Commerce, l'associée unique mentionne conformément aux prescriptions de l'article R 223-26 de ce même code, sur le registre des décisions au moyen de la liste ci-jointe, les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice ou conclues antérieurement et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2021.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique,
approuve en conséquence le compte rendu qui lui a été fait des actes de gestion accomplis par la gérance et donne quitus entier et sans réserves à ceux-ci pour l'exercice de leur activité au cours de l'exercice 2021 et de sa mission au commissaire aux comptes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

A.VOGEL AG
Monsieur Bernhard BÄRTSCHI